



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2023
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixantième session
Vienne, 6-17 février 2023

Projet de rapport

Additif

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

1. Conformément à la résolution 77/121 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 4 de son ordre du jour, intitulé « Programme des Nations Unies pour les applications spatiales ».
2. Les représentantes et représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Nigeria et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
 - a) « Programme de coopération ISONscope mené par le Bureau des affaires spatiales et l'Institut Keldysh dans le cadre de l'initiative "Accès à l'espace pour tous" », par le représentant de la Fédération de Russie ;
 - b) « Un rapport sur trois modules du programme indien de formation "Unispace Nanosatellite Assembly and Training" (UNNATI) sur la construction de satellites », par le représentant de l'Inde ;
 - c) « Principales activités menées en 2022 dans le cadre du projet Space4Water » par la représentante du Bureau des affaires spatiales.
4. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport sur la cinquième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau organisée par l'Organisation des Nations Unies, le Ghana et le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, tenue à Accra du 10 au 13 mai 2022 ([A/AC.105/1268](#)) ;
 - b) Rapport sur le Colloque ONU/Autriche sur l'espace au service de l'action climatique, tenu à Graz (Autriche) du 13 au 15 septembre 2022 ([A/AC.105/1269](#)) ;



c) Rapport sur l'atelier ONU/France/Fédération internationale d'astronautique sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales : « Accès à l'espace pour tous : réduire la fracture spatiale », tenu à Paris les 16 et 17 septembre 2022 (A/AC.105/1280) ;

d) Rapport sur la première réunion des parties prenantes à Space4Water, tenue à Vienne les 27 et 28 octobre 2022 (A/AC.105/1272).

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/121, s'était félicitée des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, lequel offrait des avantages uniques aux États Membres, en particulier aux pays en développement, qui participaient à ces activités.

6. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa précédente session, des contributions en espèces et en nature, y compris du personnel sous forme de prêts non remboursables, avaient été proposées pour les activités du Bureau par les donateurs suivants : Administration spatiale nationale chinoise ; Agence chinoise pour les vols spatiaux habités ; Airbus Defence and Space ; Avio S.p.A ; Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité ; ESA ; Force aérienne brésilienne ; Gouvernement français ; Institut de technologie de Kyushu (Japon) ; Institut Keldysh de mathématiques appliquées de l'Académie des sciences de la Fédération de Russie ; JAXA ; Joanneum Research ; Ministère fédéral de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité, de l'innovation et de la technologie et Ministère fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche ; Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau ; Sierra Nevada Corporation ; UAI ; Université de technologie de Graz (Autriche) ; Ville de Graz (Autriche) ; Gouvernement des États-Unis ; et Université de l'énergie et des ressources naturelles (Ghana).

7. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait permis aux programmes nationaux sur les applications spatiales de diffuser des informations et des connaissances à un public plus large et de parvenir à un meilleur développement.

8. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des efforts déployés par le Bureau pour poursuivre les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités afin d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme « Espace 2030 » et s'est félicité de l'établissement du rapport de l'Agence européenne pour le programme spatial et le Programme européen d'observation de la Terre sur l'appui à une population mondiale de 8 milliards d'habitants – Éléments constitutifs du programme « Espace 2030 » et des programmes mondiaux.

9. Le Sous-Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales continuait de mettre en œuvre l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui visait le développement de la capacité des États Membres à accéder aux bienfaits tirés de l'espace et dans le cadre de laquelle le Sous-Comité a pris note des programmes et activités suivants :

a) Programme DropTES (Drop Tower Experiment Series), mené en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et l'Agence aérospatiale allemande (DLR) ;

b) Série d'expériences en hypergravité, menées en collaboration avec l'ESA ;

c) Programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, connu sous le nom « KiboCUBE » et cours en ligne de la plateforme « KiboCUBE Academy », proposés en partenariat avec la JAXA ;

d) Coopération ONU/Chine sur l'utilisation de la station spatiale chinoise, en coopération avec l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités ;

e) Coopération ONU/Airbus Defence and Space sur l'accès à l'espace à partir de la plateforme Bartolomeo ;

f) Programme de coopération sur l'utilisation du lanceur Vega-C, mis en œuvre en collaboration avec Avio S.p.A ;

g) Programme de coopération pour la fourniture de télescopes « ISONscope », mis en œuvre en collaboration avec l'Institut Keldysh de mathématiques appliquées de l'Académie des sciences de la Fédération de Russie ;

h) « Payload Hosting Initiative », mise en œuvre en collaboration avec le Centre spatial Mohammed Bin Rashid des Émirats arabes unis.

10. Le Sous-Comité a noté que, dans le cadre de l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, et en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, l'Institut de technologie de Kyushu continuait d'offrir des possibilités de bourses à long terme à des étudiantes et étudiants de pays en développement dans le cadre du Programme d'études supérieures sur les technologies des nanosatellites.

11. Le Sous-Comité a en outre pris note des activités ci-après, que le Bureau des affaires spatiales avait menées en 2022 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, en collaboration avec des États Membres et des organisations internationales :

a) Cinquième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau organisée par l'Organisation des Nations Unies, le Ghana et le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, tenue à Accra et en ligne du 10 au 13 mai 2022 (A/AC.105/1268) ;

b) Colloque ONU/Autriche sur l'espace au service de l'action climatique, tenu à Graz (en ligne) du 13 au 15 septembre 2022 (A/AC.105/1269) ;

c) Atelier ONU/France/FIA sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales : « Accès à l'espace pour tous : réduire la fracture spatiale », tenu à Paris les 16 et 17 septembre 2022 (A/AC.105/1280) ;

d) Deuxième atelier ONU/Chine sur l'exploration spatiale et l'innovation, organisé dans le cadre du partenariat mondial, tenu en ligne du 21 au 24 novembre 2022.

12. Le Sous-Comité a noté que, outre les activités susmentionnées, le Bureau avait mené ou prévoyait de mener d'autres activités dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications spatiales, en mettant l'accent sur ce qui suit :

a) Appui aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ;

b) Renforcement de son programme de bourses à long terme, y compris l'appui à la mise en œuvre de projets pilotes ;

c) Intégration du principe de l'égalité des genres dans toutes ses activités ;

d) Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales ;

e) Promotion de l'accès à l'espace pour les personnes handicapées ;

f) Lancement de projets pilotes ou appui à ceux déjà lancés comme suite aux activités menées par le Programme dans des domaines présentant un intérêt prioritaire pour les États Membres ;

g) Prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres, aux organismes et aux institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux organisations nationales et internationales compétentes ;

h) Élargissement de l'accès aux données et autres informations relatives à l'espace ;

i) Application d'une approche intégrée et intersectorielle aux activités, selon qu'il y a lieu.

13. Le Sous-Comité a pris note des principales activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et de la demande adressée au Bureau des affaires spatiales en vue d'aider les centres régionaux dans leurs activités de sensibilisation dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19.

B. Coopération régionale et interrégionale

14. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 77/121, avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États Membres à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Le Sous-Comité a noté que la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique avait eu lieu le 26 octobre 2022. La Conférence avait adopté la Déclaration ministérielle de Jakarta sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

16. Quelques délégations ont estimé que les techniques spatiales présentaient des avantages pratiques qui pouvaient être mis à profit pour accélérer les progrès dans divers domaines du Programme à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment le développement économique, la gestion des catastrophes, la santé et l'atténuation des changements climatiques.

17. Quelques délégations ont estimé que, pour que le Sous-Comité puisse atteindre ses principaux objectifs, il était important qu'il concentre ses efforts dans des domaines tels que le renforcement et la promotion des capacités techniques, le transfert de technologie au profit des pays en développement, la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences, et la réalisation de travaux de recherche appliquée aux sciences et aux techniques dans les pays en développement dans le cadre de la coopération internationale.

18. Quelques délégations ont estimé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités pour faire en sorte que les compétences techniques requises soient mises à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement, afin de soutenir leur mise en œuvre du Programme « Espace2030 ».

XI. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

19. Conformément à la résolution 77/121 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de son ordre du jour, intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité ».

20. Les représentantes et représentants du Canada, du Chili, de la Chine, de l'Espagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Pérou et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des États d'Afrique. L'observateur de l'Académie internationale d'astronautique a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

21. Le Sous-Comité a entendu une présentation technique intitulée « International consensus about standardisation of interfaces for on-orbit servicing: a project held by the Space Generation Advisory Council », par l'observateur du Space Generation Advisory Council.
22. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires (A/AC.105/C.1/L.408).
23. Le Sous-Comité a noté que le Comité et ses sous-comités constituaient une plateforme unique pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
24. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que toute activité visant à réglementer l'exploration, l'exploitation et l'utilisation durables de l'espace devrait être menée dans le cadre du Comité afin d'éviter la fragmentation de la gouvernance des activités spatiales.
25. L'avis a été exprimé que de nombreuses plateformes parallèles ne travaillant pas sur la base du consensus examinaient des questions qui étaient du ressort du Comité depuis des années, et que l'une d'entre elles était le groupe de travail à composition non limitée constitué conformément à la résolution 76/231 de l'Assemblée générale.
26. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait se concentrer sur la sûreté et la viabilité des activités spatiales, tandis que les questions relatives à la sécurité devraient être traitées dans le cadre des instances des Nations Unies s'occupant de désarmement.
27. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité devrait relever activement les nouveaux défis dans l'espace et qu'il avait besoin d'un nouvel ensemble d'approches, d'outils et de procédures pour s'adapter à l'évolution rapide des activités spatiales.
28. L'avis a été exprimé qu'il importait que la gouvernance des activités spatiales conserve son caractère intergouvernemental.
29. Quelques délégations ont estimé que si les processus non gouvernementaux pouvaient d'une certaine manière être utiles ou compléter les travaux du Comité, ils ne devaient pas les entraver.
30. L'avis a été exprimé que le Comité pourrait tirer parti des derniers travaux de recherche, de l'expérience pratique et de la pratique scientifique grâce à une plus large participation des acteurs non étatiques.
31. L'opinion a été exprimée qu'une année lunaire internationale devrait être créée pour montrer comment les activités lunaires pouvaient être menées de manière responsable et qu'elle pourrait aboutir à un partage ouvert des données scientifiques avec le public et la communauté scientifique internationale.
32. Le point de vue a été exprimé que le Comité pourrait jouer un rôle essentiel en facilitant l'accès aux bases de données pour favoriser la mise en œuvre volontaire des Lignes directrices du Comité aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II).
33. L'avis a été exprimé que la discrimination à l'égard de certains États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui souhaitaient participer aux travaux du Comité était inacceptable.
34. Le point de vue a été exprimé que de sérieux efforts devraient être consentis pour diversifier et institutionnaliser davantage les activités de renforcement des capacités, notamment avec l'appui du secteur privé, qu'il fallait continuer de soutenir le rôle que jouent l'ensemble des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, qui devraient renforcer les échanges et la coopération entre eux.

35. Quelques délégations ont estimé que le Comité et ses sous-comités devraient examiner conjointement des questions interdisciplinaires telles que la viabilité à long terme des activités et des ressources spatiales.

36. L'opinion a été exprimée que toutes les décisions du Comité et de ses sous-comités, sauf les décisions administratives courantes, devraient continuer à être prises par consensus.

37. L'avis a été exprimé selon lequel il ne faudrait ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour du Comité et de ses sous-comités que si d'autres points en étaient retirés.

38. Le point de vue a été exprimé qu'il faudrait établir une procédure à suivre en cas de force majeure afin d'assurer la continuité du travail du Comité dans les situations de crise, comme pendant la pandémie de COVID-19.
